

Le site <http://lewebpedagogique.com/svtbertholon/> est un complément aux activités et travaux pratiques réalisés en classe.

Vous pouvez trouver le cours, les activités proposées, mais également certaines fiches de travaux pratiques. Cela permet de préparer la séance d'activité en classe en amont, et de pouvoir approfondir tranquillement à votre rythme pendant la semaine qui suit le thème développé en classe.

Mais surtout vous avez la possibilité de pouvoir **rattraper les séances en cas d'absence.**

Travaux et devoirs à réaliser:

Le site sert de cahier de texte (un lien est inséré dans le cahier de texte PRONOTE), et vous trouverez le travail à effectuer et la date des remises des travaux (généralement pour la séance de la semaine suivante).

En cas d'absence prolongée justifiée (d'au moins une semaine), un délai exceptionnel pourra être accordé (au cas par cas), sinon tout devoir non remis dans les temps accordés, sera signalé comme NON RENDU sur PRONOTE (équivalent à un zéro pour la moyenne).

La même sanction sera appliquée pour tous travaux remis qui seront des copies de camarades de classe, de sites internet ou annales de baccalauréat.

Si vous avez des problèmes d'accès à internet vous devez me le signaler rapidement par un mot de vos parents.

Partie à conserver et à coller dans le carnet de correspondance

Partie à remettre sur pronote dans le dossier travail à rendre

Le site <http://lewebpedagogique.com/svtbertholon/> est un complément aux activités et travaux pratiques réalisés en classe.

Vous pouvez trouver le cours, les activités proposées, mais également certaines fiches de travaux pratiques. Cela permet de préparer la séance d'activité en classe en amont, et de pouvoir approfondir tranquillement à votre rythme pendant la semaine qui suit le thème développé en classe.

Mais surtout vous avez la possibilité de pouvoir **rattraper les séances en cas d'absence.**

Travaux et devoirs à réaliser:

Le site sert de cahier de texte (un lien est inséré dans le cahier de texte PRONOTE), et vous trouverez le travail à effectuer et la date des remises des travaux (généralement pour la séance de la semaine suivante).

En cas d'absence prolongée justifiée (d'au moins une semaine), un délai exceptionnel pourra être accordé (au cas par cas), sinon tout devoir non remis dans les temps accordés, sera signalé comme NON RENDU sur PRONOTE (équivalent à un zéro pour la moyenne).

La même sanction sera appliquée pour tous travaux remis qui seront des copies de camarades de classe, de sites internet ou annales de baccalauréat.

Si vous avez des problèmes d'accès à internet vous devez me le signaler rapidement par un mot de vos parents.

Numéro de la classe :

Nom de l'élève et signature

Noms des responsables légaux et signatures